

**Circulaire 17/2018**

**A tous les clients (assureurs-  
maladie et clients  
institutionnels) et fournisseurs  
de la SVK**

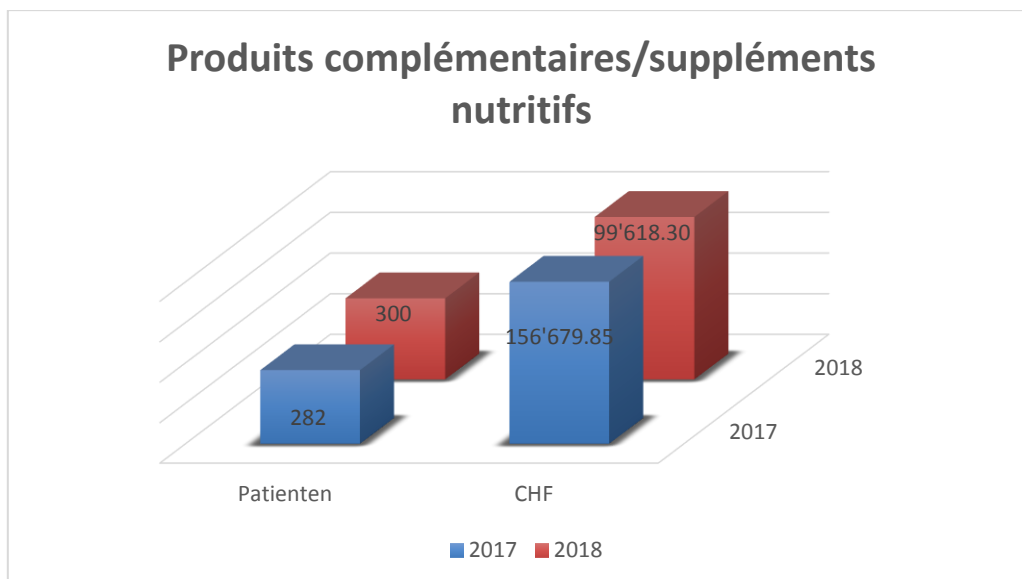
Soleure, le 27 novembre 2018

**Produits complémentaires / suppléments nutritifs selon les directives de la SSNC  
point 2.2.2**

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous l'avons indiqué lors de la séance de l'équipe d'assureurs du 27 septembre 2018, la SVK n'interviendra plus dans le domaine de l'alimentation artificielle que dans le cadre de l'assurance complémentaire (LCA).

Compte tenu du faible volume enregistré, la SVK se retirera complètement de l'assurance complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ne traitera plus que les prestations de l'AOS.



**Quelles sont les conséquences pour vous en tant que client, resp. pour les patients:**

**Jusqu'au 31 décembre 2018**

Les demandes qui parviendront à la SVK seront examinées, le patient doit avoir souscrit une assurance complémentaire (LCA) correspondante. Dès lors qu'une garantie de prise en charge des coûts est déjà en cours pour l'alimentation artificielle à domicile (entérale avec sonde, entérale sans sonde ou parentérale), la garantie de prise en charge des coûts pour les produits complémentaires / suppléments nutritifs sera accordée. Celle-ci sera valable 2 ans à partir de la date d'établissement.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Les demandes qui parviendront à la SVK seront directement transmises pour examen au médecin-conseil de l'assurance-maladie concernée.

Pour les garanties de prise en charge des coûts déjà en cours, les factures reçues seront contrôlées, visées et transmises par la SVK à l'assureur-maladie pour paiement jusqu'à l'expiration de la garantie, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020. La condition préalable est la validité de la couverture d'assurance LCA.

Nous annexons volontiers à votre attention la définition selon les directives de la SSNC ainsi qu'une liste récapitulative des produits les plus courants, qui n'est pas exhaustive.

Vous remerciant de bien vouloir prendre connaissance de cette circulaire, nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

Cordiales salutations

SVK | FSA

Roger Schober  
Directeur de la SVK

Nicole Wagener  
Responsable du département NUT/VENT

## **La définition du supplément nutritif oral buvable figure dans les directives de la SSNC sur Home Care, Nutrition artificielle à domicile**

<https://www.svk.org/assets/Downloads/GESKES-HomeCare-Januar-2013.pdf>  
<https://www.svk.org/assets/Downloads/GESKES-HomeCareJanuar2013FR.pdf>

### **2.2.2 Définition des suppléments nutritifs oraux (nutrition entérale sans utilisation de sonde)<sup>2, 3</sup>**

Un supplément nutritif oral, est une solution buvable, partiellement ou totalement équilibré, produite par l'industrie pour un usage médical dans le cadre d'une thérapie nutritionnelle, pour prévenir ou traiter la dénutrition/malnutrition.

En général, ces suppléments sont prêts à boire et se présentent sous forme liquide. Certains se présentent néanmoins sous forme de poudres qui seront reconstituées sous forme de boissons ou de crèmes. Les suppléments nutritifs oraux doivent être composés d'un mélange de macronutriments (protéines, lipides<sup>4</sup>, glucides) et de micronutriments (vitamines, minéraux et oligo-éléments). La composition nutritionnelle quantitative et qualitative doit être indiquée. Il existe des suppléments adaptés à certaines pathologies qui se différencient des produits standards par leur composition en macronutriments (par exemple enrichissement en lipides ou diminution des glucides ou l'ajout de substances telles que des substances immunomodulatrices spécifiques comme les acides gras oméga-3 ou la glutamine).

Tous les suppléments sont conditionnés par unité, en emballage hermétique et stérile.

Les suppléments partiellement ou totalement équilibrés sont appropriés pour la supplémentation orale. Les suppléments totalement équilibrés sont également appropriés pour un support nutritionnel total. Ils permettent, le cas échéant, une nutrition complète lorsque l'alimentation normale est impossible, sans risque de sous- ou de surdosages.

Tous ces produits sont utilisés dans des cas de pathologies associées à un risque élevé de dénutrition/malnutrition ou une dénutrition/malnutrition avérée lorsque la nutrition entérale sans l'utilisation de sonde peut être menée à bien. En outre, les indications médicales ont été énumérées dans le tableau 1.

Les produits reconnus pour la nutrition entérale sans sonde doivent être notifiés en tant qu' « aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales » auprès de l'Office Fédérale de la Santé Publique (OFSP) et ainsi être intégrés dans la liste de tous les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales de l'OFSP.

Les compléments alimentaires<sup>5</sup> ainsi que les suppléments isolés tels que les poudres de protéines, les préparations d'acides aminés spécifiques (par exemple la glutamine ou l'arginine), les poudres d'hydrates de carbone, les épaississants et les préparations de fibres sont exclus de la présente définition, même si elles font partie de la liste des aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales de l'OFSP.

<sup>2</sup> Synonymes en français utilisés dans la littérature : compléments nutritifs oraux.

<sup>3</sup> Lorsque cela a été possible, les définitions ci-après se basent sur les publications NICE, consultables sous : <http://www.npc.nhs.uk/quality/ONS/>

<sup>4</sup> Le supplément nutritif oral sans lipides qui répond aux exigences minimales est également reconnu.

<sup>5</sup> Les compléments alimentaires ont été définis par l'Union Européenne dans l'article 2 de la directive 2002/46/CE.

<b>Produit</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Pharmacode</b>
Multi-Thick	Abbott	4472629 / 4472606
Abound	Abbott	4472581
Fresubin 5kcal shot	Fresenius	4955440 / 4955457
Fresubin Clear Thickener	Fresenius	6361035
Glutamin Plus	Fresenius	3519702 / 3519694
Kabi Glutamine	Fresenius	4955486
Thick&Easy	Fresenius	2351778 / 2351761 / 6144510
Fresubin Protein Powder	Fresenius	5013591
Resource Glutamin	Nestlé Nutrition	3601668
Resource Arginaid	Nestlé Nutrition	3449717
Resource Instant Protein	Nestlé Nutrition	2013308 / 5994790
Resource Instant Cereal	Nestlé Nutrition	2689508
Resource Thickenup	Nestlé Nutrition	1840966
Resource Thickenup clear	Nestlé Nutrition	4468852 / 4719202 / 4468869
Resource Whey Protein	Nestlé Nutrition	6029772 / 6199563
Nutlis Powder	Nutricia	4866038 / 4812479
Nutlis Aqua	Nutricia	4812338 / 4812367 / 4812373
Calogen	Nutricia	6264450
Protifar	Nutricia	2636475
Stimulance Multi Fibre	Nutricia	2527579 / 2526663
Maltodextrin 6	Nutricia	5240358
Maltodextrin 19	Nutricia	556353
Renapro / Renapro Shot	Proreo Pharma	